

15. La valorisation du PVC rigide



Crédits photo : SRBTP®

Quels déchets de PVC rigide bénéficient d'une filière de valorisation ?

Dans le second-œuvre, on trouve les déchets de PVC rigide bénéficiant d'une filière de valorisation dans la plomberie (tubes et raccords), les volets et stores, le bardage, les clôtures extérieures, les menuiseries et les chemins électriques. Les déchets de PVC rigide sont répertoriés sous le code déchet 170203.

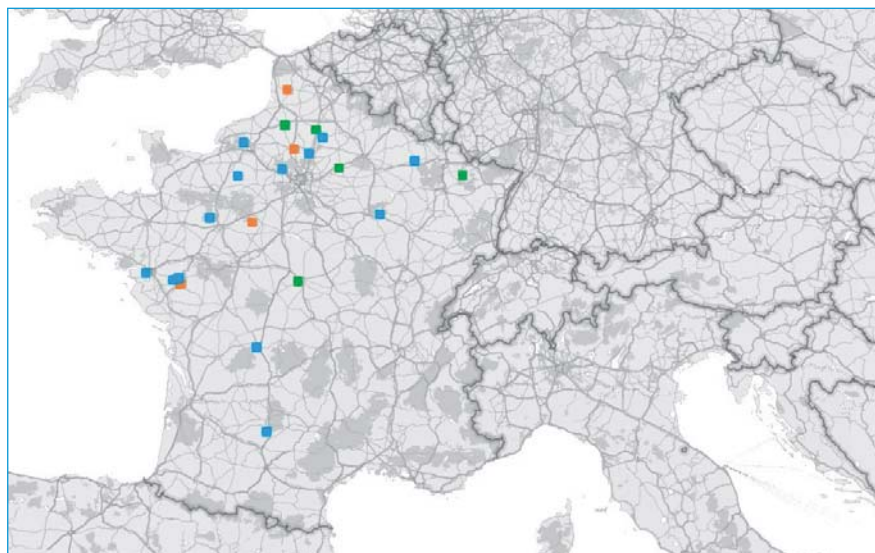
Comment valorise-t-on le PVC rigide ?

Aujourd'hui, deux modes de valorisation du PVC rigide existent :

- le recyclage : le PVC est réintroduit en boucle ouverte dans de nombreuses applications ;
- la valorisation énergétique : le PVC est utilisé comme combustible.

La filière de valorisation énergétique du PVC rigide n'est pas abordée dans cette fiche car elle n'est pas spécifique aux déchets du BTP.

Quels sont les acteurs français de la filière de recyclage du PVC rigide et où se situent-ils ?

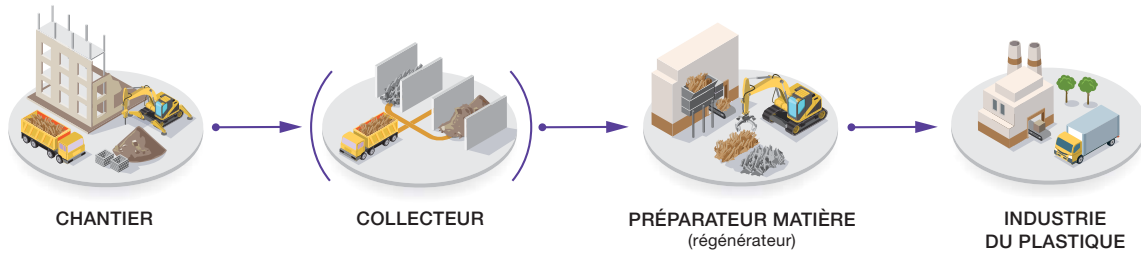


- Préparateur matière
- Exutoire final
- Préparateur matière et exutoire final

Cette cartographie ne représente pas les points de collecte de déchets mais les acteurs constituant les différentes étapes de la chaîne de valorisation du déchet. Retrouvez les points de collecte dans la partie « Pour aller plus loin ».

De quelle manière la filière est-elle organisée ?

Schéma d'organisation de la filière de recyclage du PVC rigide :



Quelles sont les conditions d'acceptation des déchets de PVC rigide ?

Ce cahier des charges est donné à titre indicatif. Les conditions d'acceptation peuvent varier selon les collecteurs. Il est donc fortement recommandé de contacter le collecteur pour s'assurer des conditions d'acceptation.

Déchets acceptés	Déchets refusés
Profilés de fenêtres exempts de verre.	Jouets.
Portes fenêtres.	Mobilier.
Volets roulants.	Pots de fleurs.
Volets battants.	Bouteilles plastiques.
Persiennes.	Autres plastiques (gainés PE...).
Jalousies.	Tout autre déchet dont dormants associés à du bois.
Clôtures.	
Portails.	
Goulottes électriques.	
Tuyaux et raccords (sans aucun corps étranger).	
Avec : ■ joints et traces de verre admis ; ■ renforts métalliques admis ; ■ broyage du PVC en amont possible.	
A noter : les déchets refusés dans cette filière peuvent faire l'objet d'une autre filière de valorisation.	
Conditionnement	
Benne de grande capacité. Alvéoles dédiées non couvertes.	

Pour aller plus loin

La collecte

Les points de collecte des déchets de PVC rigide :

- La cartographie du Syndicat National de l'Extrusion Plastique (SNEP)
<http://snep.org/collecte-recyclage>
- Le site déchets de chantier de la Fédération Française du Bâtiment
www.dechets-chantier.ffbatiment.fr
- Le site FRPlast de 2ACR
www.frplast.org

Les acteurs du recyclage

Les régénérateurs :

- Le Syndicat national des Régénérateurs de matières Plastiques (SRP)
www.srp-recyclage-plastiques.org

Les industriels du plastique :

- La Fédération de la Plasturgie et des Composites (FPC)
www.laplasturgie.fr
- Syndicat national de l'extrusion plastiques – profilés et compounds – (SNEP)
<http://snep.org>

